

PLAN STRATÉGIQUE 2017-2021

du ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques



MISSION

Contribuer au développement durable du Québec en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité au bénéfice des citoyens.

VISION

Au centre de l'action gouvernementale, le leadership du Ministère dans la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement permet un développement social et une économie verte, au bénéfice des générations actuelles et futures.

ENJEU 1

UN LEADERSHIP ENVIRONNEMENTAL NOVATEUR

Orientation 1 : Agir comme chef de file en matière de lutte contre les changements climatiques, d'adaptation aux changements climatiques, de protection de l'environnement et de développement durable

Axe d'intervention : la synergie entre la lutte contre les changements climatiques, l'adaptation aux changements climatiques, la protection de l'environnement et le développement durable

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE
Élaborer des stratégies et des actions structurantes à l'égard des enjeux environnementaux majeurs du Québec et suivre leur mise en œuvre		
1.1 Lutte contre les changements climatiques et adaptation aux changements climatiques 	1.1.1 Dépôt du bilan de mi-parcours du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020)	1.1.1.1 Bilan déposé en 2017
	1.1.2 Dépôt d'une politique de lutte contre les changements climatiques et du premier plan d'action qui en découlera	1.1.2.1 Politique et plan d'action déposés au plus tard à l'hiver 2021
	1.1.3 Dépôt de la réglementation visant la mise en œuvre de la norme véhicules zéro émission (norme VZE)	1.1.3.1 Réglementation déposée d'ici 2018
1.2 Développement durable 	1.2.1 Dépôt du bilan de mi-parcours de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	1.2.1.1 Bilan déposé en 2018
	1.2.2 Taux de progression de la réalisation des mesures du plan d'action de développement durable (PADD)	1.2.2.1 Progression annuelle et cumulative visant 100 %, en fonction des dates retenues pour chaque action
1.3 Gestion des matières résiduelles 	1.3.1 Nombre de kilogrammes de matières résiduelles éliminées par habitant	1.3.1.1 Cible à déterminer en fonction du prochain plan d'action de la politique québécoise
	1.3.2 Dépôt de la stratégie visant à bannir la matière organique de l'élimination	1.3.2.1 Stratégie déposée en 2018
	1.3.3 Quantité de matières organiques que les demandeurs s'engagent à traiter dans le cadre des projets de biométhanisation et de compostage financés par le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)	1.3.3.1 1 000 000 de tonnes d'ici 2021
1.4 Gestion de l'eau 	1.4.1 Dépôt de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2033	1.4.1.1 Stratégie déposée en 2018
	1.4.2 Dépôt du premier plan d'action quinquennal de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2033	1.4.2.1 Plan d'action déposé en 2018
	1.4.3 Taux de progression de la réalisation des mesures du premier plan d'action quinquennal de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2033	1.4.3.1 Progression annuelle et cumulative visant 100 %, en fonction des dates retenues pour chaque action
1.5 Qualité de l'air 	1.5.1 Dépôt d'une politique gouvernementale de la qualité de l'air	1.5.1.1 Politique déposée en 2018
	1.5.2 Dépôt du plan d'action interministériel	1.5.2.1 Plan d'action déposé en 2018
	1.5.3 Taux de progression de la réalisation des mesures du plan d'action interministériel	1.5.3.1 Progression annuelle et cumulative visant 100 %, en fonction des dates retenues pour chaque action
1.6 Gestion des pesticides 	1.6.1 Taux de réalisation des objectifs de la Stratégie québécoise sur les pesticides	1.6.1.1 Progression annuelle et cumulative visant 100 %, à l'échéance de la Stratégie

Axe d'intervention : la modernisation des cadres légal, réglementaire et administratif par l'optimisation des exigences environnementales

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE
1.7 Moderniser le régime d'autorisation environnementale et optimiser le contrôle 	1.7.1 Mise en ligne d'une prestation électronique de services (PES) pour les demandeurs d'autorisation environnementale	1.7.1.1 Mise en ligne complète d'ici 2020
	1.7.2 Modification de la réglementation pour mettre en œuvre la modernisation du régime d'autorisation de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), y compris les exigences de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH)	1.7.2.1 100 % des règlements modifiés selon les priorités fixées annuellement
	1.7.3 Mise en œuvre d'un processus d'inspection optimisé	1.7.3.1 Processus d'inspection optimisé selon l'échéancier prévu
	1.7.4 Taux de diminution du nombre d'autorisations environnementales délivrées	1.7.4.1 Jusqu'à 30 % d'ici 2020
	1.7.5 Taux de réduction du délai lié à l'application de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement	1.7.5.1 Jusqu'à 20 % d'ici 2020
1.8 Faciliter l'accès des clientèles à l'information relative aux exigences environnementales 	1.8.1 Mise en ligne d'une plateforme Web permettant l'accès à l'information associée à la délivrance des autorisations	1.8.1.1 Mise en ligne selon l'échéancier prévu
	1.8.2 Pourcentage des documents visés publiés faisant partie intégrante des autorisations	1.8.2.1 100 % des documents visés publiés d'ici 2020

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE
1.9 Moderniser la gestion des barrages 	1.9.1 Dépôt et mise en œuvre d'une Loi sur la sécurité des barrages modifiée	1.9.1.1 Projet de loi visant à modifier la Loi sur la sécurité des barrages déposés en 2018 et mise en œuvre de la loi modifiée selon l'échéancier prévu
	1.9.2 Dépôt d'un projet de politique de gouvernance des barrages publics	1.9.2.1 Projet de politique déposé en 2018
	1.9.3 Dépôt d'un projet de politique de tarification des services rendus par le Ministère pour l'exploitation des barrages publics	1.9.3.1 Projet de politique déposé en 2020

ENJEU 2

LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES

Orientation 2 : Réduire l'empreinte des activités humaines sur l'environnement

Axe d'intervention : la réduction des rejets dans l'environnement

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE
2.1 Inciter les parties prenantes à réduire graduellement leurs rejets dans l'environnement 	2.1.1 Nombre de premières autorisations délivrées aux établissements industriels visés par le Programme de réduction des rejets industriels	2.1.1.1 21 d'ici 2021
	2.1.2 Nombre d'autorisations renouvelées pour les établissements industriels visés par le Programme de réduction des rejets industriels	2.1.2.1 51 d'ici 2021
2.2 Réduire les volumes de sols contaminés voués à l'élimination 	2.2.1 Taux de réalisation des actions de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés	2.2.1.1 Progression annuelle et cumulative visant 100 % à l'échéance de la Politique
	2.2.2 Taux de traitement, en vue de leur valorisation, de sols contaminés excavés	2.2.2.1 80 % en 2021
2.3 Éliminer l'utilisation des gaz de type réfrigérant HCFC, limiter la croissance des gaz de type HFC et favoriser le retrait sécuritaire de ces gaz de l'environnement 	2.3.1 Dépôt d'un projet de modification du Règlement sur les halocarbures	2.3.1.1 Projet de modification réglementaire déposé en 2018
	2.3.2 Modification du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises afin d'ajouter la catégorie « appareils ménagers et de climatisation » à la liste des produits visés	2.3.2.1 Règlement édicté en 2018

Axe d'intervention : la préservation du patrimoine naturel par la conservation de la biodiversité

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE
2.4 Accroître la superficie du réseau d'aires protégées 	2.4.1 Pourcentage du territoire du Québec constitué d'aires protégées	2.4.1.1 17 % d'ici 2020
	2.4.2 Pourcentage du territoire du Plan Nord constitué d'aires protégées	2.4.2.1 20 % d'ici 2020
	2.4.3 Pourcentage du territoire marin du Québec constitué d'aires marines protégées	2.4.3.1 10 % d'ici 2020
2.5 Protéger les milieux humides et hydriques 	2.5.1 Dépôt d'une méthodologie d'identification des milieux humides et hydriques remarquables ou rares	2.5.1.1 Méthodologie déposée en 2018
	2.5.2 Nombre de milieux humides ou hydriques protégés	2.5.2.1 5 d'ici 2020
	2.5.3 Dépôt d'un guide d'élaboration d'un plan régional à l'intention des municipalités régionales de comté (MRC)	2.5.3.1 Guide déposé en 2018

ENJEU 3

UNE ÉCONOMIE SOBRE EN CARBONE ET RESPONSABLE

Orientation 3 : Contribuer au développement d'un Québec écoresponsable et prospère

Axe d'intervention : la conciliation entre l'économie et l'environnement

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE
3.1 Modifier la réglementation liée au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) et veiller à la conformité des émetteurs assujettis 	3.1.1 Dépôt du règlement sur le fonctionnement du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) de manière à poursuivre l'internalisation des coûts environnementaux au-delà de 2020	3.1.1.1 Dépôt d'un projet de règlement en 2017
	3.1.2 Taux de conformité réglementaire visé	3.1.2.1 100 % à chacune des périodes de conformité
	3.1.3 Nombre de nouveaux protocoles de crédits compensatoires élaborés dans le cadre du SPEDE	3.1.3.1 5 nouveaux protocoles d'ici 2018

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE
3.2 Internaliser les coûts liés aux autorisations et aux activités du Ministère qui y sont associées 	3.2.1 Entrée en vigueur du nouveau règlement sur les frais exigibles en vertu de la LQE, afin de modifier les tarifs du Ministère	3.2.1.1 Entrée en vigueur du nouveau règlement en 2018
3.3 Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables 	3.3.1 Proportion des entreprises québécoises, y compris celles qui sont présentes à l'étranger, qui ont amorcé une démarche de développement durable	3.3.1.1 30 % d'ici 2020
3.4 Actualiser les pratiques de l'administration publique pour augmenter le volume de ses acquisitions écoresponsables et mettre en valeur les technologies propres 	3.4.1 Dépôt d'un plan d'action gouvernemental visant l'intégration de critères de performance écoresponsable dans les processus d'appels d'offres publics	3.4.1.1 Plan d'action déposé en 2017
	3.4.2 Proportion annuelle des appels d'offres du Ministère qui intègrent des spécifications écoresponsables	3.4.2.1 Cible à fixer en 2018

ENJEU 4 LA CAPACITÉ DE L'ORGANISATION À ACCOMPLIR SA MISSION

Orientation 4 : Améliorer la performance organisationnelle

Axe d'intervention : la saine gestion des finances publiques et le maintien d'une expertise de qualité

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE
4.1 Optimiser les activités du Ministère pour un meilleur contrôle des dépenses 	4.1.1 Taux de respect des objectifs de réduction des dépenses	4.1.1.1 100 % selon les objectifs annuels
	4.1.2 Taux de programmes et d'activités dont la performance a fait l'objet d'une évaluation	4.1.2.1 100 % des programmes et activités prioritaires évalués sur une base annuelle
4.2 Préserver l'expertise requise afin de réaliser la mission du Ministère et de maintenir des services de qualité 	4.2.1 Élaboration d'une démarche de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre (GPMO)	4.2.1.1 Démarche déposée d'ici 2019
	4.2.2 Taux de mise en œuvre de la démarche de GPMO	4.2.2.1 100 % de la démarche d'ici 2021
4.3 Optimiser la prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes du Ministère (lois, règlements, programmes et politiques) 	4.3.1 Taux d'actions structurantes du Ministère dans lesquelles les principes de développement durable ont été pris en compte	4.3.1.1 100 % d'ici 2020

Axe d'intervention : la saine gestion des ressources informationnelles

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE
4.4 Moderniser les activités de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles 	4.4.1 Mise sur pied d'un comité de gouvernance des ressources informationnelles	4.4.1.1 Comité de gouvernance des ressources informationnelles mis sur pied d'ici 2018
	4.4.2 Dépôt d'un plan directeur des ressources informationnelles	4.4.2.1 Plan directeur des ressources informationnelles déposé en 2018
	4.4.3 Taux de progression de la réalisation des actions du plan directeur des ressources informationnelles	4.4.3.1 Progression annuelle et cumulative visant 100 %, en fonction des dates retenues pour chaque action

LÉGENDE DES ICÔNES

 Changements climatiques	 Fonds vert	 Matières résiduelles
 Stratégies gouvernementales	 Eau	 Économie verte
 Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	 Barrages	 Biodiversité
 Loi sur la qualité de l'environnement	 Plan d'action ministériel de développement durable	 Performance organisationnelle et programmes